

Risques liés à l'utilisation d'antiparasitaires externes en élevage de ruminants

12 juillet 2023

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ([Anses](#)) a publié, mi-juin 2023, un avis et des recommandations faisant suite à une évaluation des risques liés à l'utilisation d'antiparasitaires externes (APE) en élevages de ruminants. Les APE sont appliqués sur les animaux par bains, douches ou pulvérisations, de façon très large et parfois au-delà des doses recommandées. Seules cinq spécialités sont commercialisées, correspondant à trois familles de substances actives (figure ci-dessous).

Antiparasitaires externes utilisés en élevages de ruminants

Nom Médicament	Substance active	Famille chimique	Mode d'administration	Espèces cibles
BUTOX 50 POUR MILLE®	Deltaméthrine	Pyréthroïde	Pulvérisations	Bovins Ovins
CLIK®	Dicyclanil	Inhibiteur croissance larvaire	Pulvérisations (pistolet + buse de pulvérisation)	Ovins
CLIKZIN 1,25 % SUSPENSION POUR POUR ON POUR OVINS®			Pulvérisations (pistolet + buse de pulvérisation)	Ovins
ECTOFLY 12,5 MG/ML SOLUTION POUR ON POUR OVINS®	Cyperméthrine	Pyréthroïde	Pulvérisations (pistolet + buse de pulvérisation)	Ovins
SEBACIL 50 % SOLUTION®	Phoxime	OP	Bains / Pulvérisations	Bovins Caprins Equins Ovins Porcins

Source : Anses

Lecture : les cinq spécialités appartiennent à trois familles de principes actifs, à savoir les pyréthroïdes, les inhibiteurs de croissance larvaire et les organophosphorés (OP).

Les autorisations de mise sur le marché sont anciennes, datant parfois des années 1980, et les résumés des caractéristiques des produits (RCP) reprennent les précautions d'usage de l'époque. Or, ces produits peuvent avoir des conséquences graves sur la santé des utilisateurs (toxicités aiguë et chronique) et sur l'environnement (forte toxicité pour les invertébrés, pollutions de l'eau par ruissellement). Les experts recommandent une meilleure évaluation des risques encore mal connus, une actualisation des RCP et une formation des éleveurs aux bonnes pratiques d'utilisation. Ils suggèrent l'adoption d'un plan « Ecoantiparasito » français et européen, pour diminuer l'usage de ces APE, ainsi que l'application d'un étiquetage spécifique sur les emballages des produits.

Source : [Anses](#)